



HAUTE-SAÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°70-2022-062

PUBLIÉ LE 7 JUIN 2022

Sommaire

Préfecture de Haute-Saône / Direction des services du cabinet

70-2022-06-02-00028 - arrêté médaille de l'enfance et des familles 29 mai 2022 (2 pages)

Page 3

Préfecture de Haute-Saône

70-2022-06-02-00028

arrêté médaille de l'enfance et des familles 29
mai 2022



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction des Services du Cabinet
Bureau de la Représentation de l'Etat**

Arrêté N°

Portant attribution de la médaille de l'enfance
et des familles

Le Préfet de la Haute-Saône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles D215-7 à D215-13 relatifs à la médaille de la famille ;

VU le décret du 7 octobre 2021 portant nomination du Préfet de la Haute-Saône, Monsieur Michel VILBOIS ;

VU le décret 2022-203 du 17 février 2022 relatif à la médaille de l'enfance et des familles ;

Sur la proposition de Madame la directrice des services du Cabinet :

A R R Ê T E

Article 1 : Afin de rendre hommage à leurs mérites et de leur témoigner la reconnaissance de la Nation, la médaille de l'enfance et des familles est décernée aux personnes dont les noms suivent :

Madame Ghislaine QUINOT à DAMPIERRE-LES-CONFLANS,
Madame Martine JACQUOT à ECHENOZ-LA-MELINE,
Madame Sylvie PARISOT à QUERS,
Madame Noëlle ARDRY à COLOMBE-LES-VESOUL

Article 2 : Madame la directrice des services du cabinet de la préfecture de la Haute-Saône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs.

Fait à Vesoul, le - 2 JUIN 2022



Michel VILBOIS

Préfecture de la Haute-Saône
1 rue de la Préfecture - 70000 Vesoul
Tél : 03 84 77 70 00 - mèl : prefecture@haute-saone.gouv.fr
Site internet : <http://www.haute-saone.gouv.fr>